

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02652

Numéro SIREN : 440 200 053

Nom ou dénomination : SUD OUEST CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2020 sous le numéro de dépôt 30539



**SUD-OUEST CONSEIL**  
**58 allée Manuréva**  
**33950 LEGE-CAP-FERRET**

**TRANSFORMATION EN SOCIETE**  
**PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EN VUE DE LA**  
**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Le 10 décembre 2020

*Sarl au capital de 10 000 euros*  
*828 079 269 R.C.S. BORDEAUX*

**28 avenue Charles de Gaulle**  
**33650 LA BREDE**

**Tél. 05 56 78 42 30**

*Société de Commissariat aux comptes inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Bordeaux*

**RAPPORT**  
**Présenté à l'associée unique**  
**de la SARL« SUD-OUEST CONSEIL »**

Société A Responsabilité Limitée au capital de 607 000 Euros.

Siège Social : 58 allée Manuréva  
33950 LEGE-CAP-FERRET

**RAPPORT SUR :**

- la valeur des biens composant l'Actif Social et les avantages particuliers,
- la situation de la Société.

Préalablement à la transformation de cette Société en  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associée unique en date du 26 novembre 2020, je vous présente mon rapport préalable à la transformation de votre Société en Société par actions simplifiée portant sur :

- l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuels, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code du Commerce,
- l'attestation que le montant des capitaux propres, est au moins égal au Capital Social,
- en outre, j'ai été chargé d'établir le rapport sur la situation de la société prévu à l'article L. 223-43 du Code du Commerce.

En conséquence, l'exécution de cette mission est relatée dans le rapport unique que je vous présente.

Je me suis fait expliquer le projet et les attentes de l'associé.

Je me suis également rapproché du conseil de l'entreprise, Monsieur Frédéric GONZALEZ, Expert-comptable Cabinet AUDECCO situé 6 rue Falcon 33706 MERIGNAC cedex, afin de pouvoir examiner l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2019, la situation comptable au 31 Août 2020 et me faire communiquer toutes les explications et pièces nécessaires au contrôle de ces arrêtés.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice et depuis la date de la situation au 31 Août 2020, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels et de la situation au 31 Août 2020 est au moins égal au montant du capital.

En conséquence de quoi je suis à même de conclure :

#### **1. SITUATION DE LA SOCIETE :**

La société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Bordeaux le 18 Décembre 2001 sous le numéro 440 200 053.

Son capital s'élève à 607 000 Euros, il est divisé en 60 700 parts de 10 Euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et de même nature et intégralement détenues par Monsieur Matthieu GUFFLET, associé unique.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

**2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANTS L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS :**

L'arrêt comptable au 31 Décembre 2019 fait apparaître des capitaux propres qui s'élèvent à 42 559 511 Euros. Ces mêmes capitaux propres restent positifs au 31/08/2020.

La valeur des actifs de la société n'appelle de notre part aucune remarque particulière susceptible de la remettre en cause dans le cadre de l'opération soumise à votre approbation.

Aux vues de ces données, j'atteste que le montant des capitaux propres de la société est au moins égal au Capital Social.

J'ai pu, en outre, vérifier à la date de mes contrôles la réalité de la continuité d'exploitation de la société qui n'était pas de nature à entraîner une réduction des capitaux propres par le biais du résultat.

Le projet des statuts dans leur forme actuelle ne fait apparaître aucune augmentation des engagements, ni de la responsabilité des associés, de plus, aucun avantage particulier n'est stipulé au profit d'une quelconque catégorie d'associés.

**3. CONCLUSION :**

En conclusion et en fonction de la mission qui m'a été confiée, je puis certifier que les conditions édictées par les différents textes pour la transformation de votre société en société par actions simplifiée sont remplies.

A La Brède, le 10 Décembre 2020

CLAVERIE AUDIT  
Commissaire aux comptes



François CLAVERIE  
Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste des  
commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de  
Bordeaux